



**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 22 JANVIER 2014**

COMITÉ SYNDICAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 22 janvier 2014 à 21 h 00

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux janvier à 21 h 00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis au siège du Siam, 13, avenue de la Courthillière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), **sous la présidence de Monsieur Christian CHAPRON.**

Secrétaire de séance : M. Paul Wespiser, fonction qu'il a acceptée.

*(Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé **un membre du Comité Syndical** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints MM. PAVILLON, RIBAudeau, DI BENEDETTO, en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).*

ÉTAT DE PRÉSENCE

Date convocation
DÉMATÉRIALISÉE
transmise le:
16 janvier 2014

Objet :
Procès-verbal
de la séance du Comité
Syndical du 22 janvier 2014

Membres en exercice.....26
Quorum 14
Membres physiquement
présents..... 14
Membres représentés
(ayant donné procuration de vote) 0
Suffrages exprimés..... 14

1 exemplaire du PV de la séance du 22 janvier 2014 sera adressé aux membres titulaires et aux suppléants, avec la convocation du CS du 12 mars 2014. Sa demande d'approbation, par les membres, sera inscrite à l'O.J. dudit CS. Cette décision sera actée par **émargement du registre des délibérations** par lesdits membres présents ce jour, lors d'un prochain CS.

FERRIÈRES-EN-BRIE Présent : M. Jacques DELPORTE.
Absent excusé : M. Stéphane MEUNIER.

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Thibaud GUILLEMET, M. Laurent SIMON,
M. Paul WESPISER, M. Roger ROZOT,
M. Jean-Pierre POITEVIN (suppléant).

Absents excusés : M. Laurent DELPECH, M. Roland HARLÉ,
M. Claude VERONA, M. Nicolas GILLIUME.

S.A.N. DU VAL D'EUROPE..... Présent : M. Pascal GUEDON (suppléant).

Absents excusés : M. Bernard NOËL, M. Fernand VERDELLET,
M. Gilbert STROHL, M. Robert LASMIER.

C.A. MLV / VAL MAUBUÉE..... Présents : M. Christian CHAPRON, M. André YUSTE,
M^{me} Agnès NTEP, M. Émile HART,
M. Claude CRESSEND (suppléant),
M. Dominique MEYER (suppléant),
M. Alain LECLERC (suppléant).

Absents excusés : M^{me} Sophie CERQUEIRA, M. Alain KELYOR,
M^{me} Essia BEN HASSINE, M. Sithal TIENG, M. Michel VERMOT,
M. Michel BOUGLOUAN.

Tous les documents nommés dans le présent compte rendu sont consultables auprès du Directeur Général des Services du Siam. À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du comité syndical, chacun pouvant les publier sous sa responsabilité (art. L. 2121-26 du CGCT).

🕒 La séance est ouverte à 21 h 14

Le Président nomme comme secrétaire de séance M. PAUL WESPISER (CAMG).

En prélude, le Président explique l'objet de la séance et les raisons pour lesquelles le Siam doit délibérer sur un nouveau débat d'orientation budgétaire, en raison du report de l'adoption du

Budget 2014 au comité du 12 mars prochain pour des raisons de vote du CA 2013 avant le Budget Primitif 2014 et permettre l'inscription dans celui-ci des reports de l'exercice précédent.

Le Président informe l'assemblée des prochaines réunions :

- le bureau syndical du mercredi 12 février 2014.
- et le dernier comité syndical du mandat le mercredi 12 mars 2014.

01 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 décembre 2013

Le Président présente le point.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 18 décembre 2013,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 décembre 2013.

02 Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Le vice-président aux finances, M. Bernard NOËL, absent excusé, le Président expose le DOB 2014 point par point.

À la fin de l'exposé, deux questions sont posées :

L'une par M. Claude CRESSEND, interrogeant le Président sur l'absence de chiffres relatifs à l'exercice 2013.

Le Président répond que les chiffres définitifs donnés s'arrêtent en 2012 du fait que le Siam ne dispose pas encore du Compte de Gestion 2013 et du Compte Administratif 2013. Ces chiffres seront connus lors de l'adoption du budget 2014 en mars prochain.

La seconde question est posée par M. Alain LECLERC, demandant s'il est prévu que le four d'incinération des boues puisse engendrer des recettes pour le Siam.

Le Président rappelle que les travaux de remise aux normes du four d'incinération des boues ont déjà largement bénéficié des subventions et d'avance à taux « zéro » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Qu'il était prévu dans le cadre de la Délégation de Service Public avec Véolia.

M. Pavillon rajoute que les élus pourront être amenés à délibérer sur des conventions avec d'autres collectivités pour l'incinération de leurs boues au Siam. Le bilan financier de l'opération sera remis pour information des élus au prochain Comité Syndical.

Le four est opérationnel depuis le mois de mai 2013 et sa réception a été faite le 1^{er} septembre 2013.

La quasi-totalité des réserves sont levées.

ENTENDU l'exposé du Président invitant les membres du comité à se prononcer

Après en avoir débattu, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2014.

03 Le Président du Siam rend compte des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) sur délégation du comité syndical

Le Président présente le point.

CONSIDÉRANT l'obligation du Président du Siam de rendre compte au Comité syndical des décisions prises par lui ou par le Bureau sur délégation, et notamment des MAPA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau Syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Après en avoir délibéré, le comité syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
(suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur).

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau *ci-après* :



Le Président du Siam rend compte des MAPA ⁽¹⁾

N.B. : le rendu compte⁽²⁾, si besoin, à chaque séance du comité syndical, ne dispense pas de la publication annuelle.

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant TTC	Code Postal
0 à 15 000.00 €	Décision du Président	NÉANT				
15 000€ à 30 000 €	Décision du Président	NÉANT				
De 30 000 € à 90 000.00	Décision du Président	SOVAL	16/12/2013	Achat de matériel sur les ouvrages du réseau d'assainissement du Siam	56.690,40 €	77290
		TRAVAUX PUBLICS IDF	16/12/2013	Travaux de création de dalles de béton et pose de plaques de 3 tampons, sur les ouvrages du réseau d'assainissement du Siam	41.537,08 €	77400
De 90 000.00 € à 200 000.00 €	Décision du Bureau	NÉANT				

⁽¹⁾ MAPA : **M**archés **A** Procédure **A**daptée.

⁽²⁾ L'arrêté du 26 décembre 2007 modifié, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, prévoit notamment : Article 1 (modifié par arrêté du 30 décembre 2009 – art. 2) : « Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix (en principe le Parisien + site Siam77.fr), une liste des marchés conclus l'année précédente.

04 Communication(s) et question(s) diverse(s)

- Aucune.

⌚ La séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

M. Paul WESPISER.